

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :21
Suppléants présents : ...0
Pouvoirs : 5
Votants :26

DCC N° 44/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 juin 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-trois Juin à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne mairie de PEIPIN, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 16 Juin 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Angélique EULOGE, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Thierry BELLEMAIN, Aurélie DURAND (pouvoir P. BOTALLA), Régis FELICETTI (pouvoir à R. AVINENS), Geneviève FONTIN (P. IZOARD), Marc HUSER (pouvoir A. EULOGE), Éric TEDESCHI (pouvoir A. PERRIN).

Secrétaire de séance : Sophie DUPARCHY

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES
DECHETS 2025**

--- Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil qu'en application de l'article. L. 224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCJLVD est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets. Elle précise que ce dernier doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Elle indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Elle présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et son évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

--- Madame la Vice-Présidente indique que le RPQS de gestion et prévention des déchets 2025 a été envoyé aux conseillers communautaires avant le conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

--- Elle demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce RPQS.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ADOpte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets 2025,
- **PRÉCISE** qu'un exemplaire de ce rapport sera donné à chaque maire, qui devra le présenter à son conseil municipal pour délibération, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

----- Fait et délibéré à PEIPIN, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,
S. DUPARCHY